



Dossier

d'accréditation



Version allégée
Août 2015

Rappel

N'oubliez pas, pour être admissible à l'accréditation MAE, votre municipalité doit être dotée d'une politique familiale municipale



Il est possible de déposer votre candidature en tout temps durant l'année!



Si votre municipalité est reconnue MAE, elle devra s'engager à :

1. **Attribuer la coordination de l'accréditation MAE** à un comité existant représentatif des intérêts des enfants tel que le comité PFM ou former un comité MAE;*
2. **Maintenir un plan d'action avec un échéancier et des indicateurs de résultats;**
3. **Diffuser annuellement l'état d'avancement du plan d'action en faveur des familles et des enfants ;**
4. **Célébrer la Journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre de chaque année;**
5. **Organiser un événement médiatique pour souligner la remise de l'accréditation** (idéalement dans le cadre de la Journée internationale des droits de l'enfant (20 novembre) ou dans le cadre de la Semaine québécoise des familles (en mai));
6. **Faire la promotion de l'accréditation** en :
 - Participant à l'organisation et la réalisation de son événement médiatique local (remise de son accréditation);
 - Installant des affiches et des panneaux MAE, tant dans les édifices municipaux que dans l'ensemble de la municipalité et en utilisant le logo MAE dans ses outils de communication.
7. Au terme de la durée de l'accréditation (3 ans) : **Dresser un bilan des réalisations** afin de maintenir son accréditation pour les trois (3) années suivantes.

**La responsabilité première du comité est d'assurer le maintien et l'amélioration des mesures en cours ainsi que la réalisation des intentions mentionnées dans la Section 4 : Droit devant... pas maintenant, mais d'ici 3 ans. Aussi, selon la volonté de l'administration municipale, le comité pourrait être responsable des autres engagements.*

Consignes et explications

Pour bien compléter votre dossier de candidature!

Les sections du dossier d'accréditation

Voici les différentes sections du dossier d'accréditation :

- Section 1 – portrait de votre municipalité
- Section 2 – droit devant par et pour les enfants
- Section 3 – droit devant par la municipalité, mais pour les enfants
- Section 4 – droit devant pas maintenant... mais d'ici 3 ans

Dans la section 1, vous devrez fournir des données factuelles sur votre municipalité telles que les coordonnées ainsi que quelques statistiques sur votre population.

Pour les sections 2 et 3, vous devrez **mettre en valeur vos pratiques et projets** de manière à démontrer votre engagement envers les enfants de votre municipalité. Insister sur les éléments dont vous êtes fiers et qui distinguent votre municipalité dans ses actions auprès des enfants. Répondez-y de manière brève (**maximum 200 mots**) et n'hésitez pas à inclure des références (**hyperliens vers de la documentation pertinente**).

Finalement, en ce qui concerne la section 4, nous vous demandons **d'identifier vos intentions** (actions à développer) en faveur des enfants que vous souhaitez mettre en place au cours des 3 prochaines années. Vous pouvez **vous inspirer des questions des sections 2 et 3** pour cibler des projets qui pourraient, par exemple, pallier à des aspects plus faibles de votre dossier de candidature. Notez que la qualité des projets importe plus que la quantité.

Nous vous invitons à consulter la banque des 1001 mesures disponible au www.camf.ca qui pourra vous inspirer pour répondre aux questions ou pour identifier des projets intéressants pouvant faire partie de vos intentions.

Indicateurs

Pour les questions des sections 2 et 3, des indicateurs sont identifiés à chacune d'entre elles. Ces indicateurs sont les aspects sur lesquels votre réponse sera évaluée par le comité d'accréditation. Pour la liste complète des indicateurs, ainsi que leur signification, consultez le *lexique des indicateurs* situé en dernière page du dossier de candidature.

Délai d'analyse

Veillez prévoir un délai d'environ deux mois pour que le comité d'accréditation procède à l'analyse de votre dossier de candidature.



Section 1

Portrait de votre municipalité



1.1 Informations générales

Nom de votre municipalité : Municipalité de Saint-Clément

Adresse complète : 25-A rue St-Pierre

Nom du maire : Eric Blanchard

Nom du responsable des questions familiales (RQF) : Christine Ouellet

Téléphone : 418-963-2394

Courriel : ouelletchristine@hotmail.ca

Nom du responsable *Municipalité amie des enfants* : Christine Ouellet

Téléphone : 418-963-2394

Courriel : ouelletchristine@hotmail.ca

Nom et fonction de la personne qui a complété le dossier de candidature : Sébastien Ouellet, agent de développement touristique et des loisirs

Est-ce que le dossier de candidature a été complété en collaboration avec d'autres services municipaux? Si oui, le ou lesquels? Non

Quel est le budget municipal annuel? 1 150 000\$

1.2 Données démographiques

Population totale : 490

Âge moyen de la population : 43.4 ans (âge médian selon statistique canada 2011)

Revenu familial moyen : 61 760\$ (Données socioéconomiques du Canada 2011)

Données démographiques sur les enfants		
	Nombre	Proportion du nombre total d'enfants (%)
Enfants 0-4 ans	9	11%
Enfants 5-9 ans	32	37%
Enfants 10-14 ans	31	36%
Enfants 14-17 ans	14	16%
Nombre total d'enfants (0-17 ans)	86	100%

De quelle(s) source(s) ces informations proviennent-elles (inclure l'année de référence)?
Données municipales (2015)



Section 2

Droit devant par et pour les enfants!



2.1 LA PARTICIPATION DES ENFANTS

Encourager les enfants à s'occuper activement des questions qui les concernent, les informer, écouter leur point de vue et en tenir compte dans les processus décisionnels.

Concrètement, il peut s'agir :

- De faire participer des enfants dans la conception d'aires de jeux
- De créer un conseil municipal de jeunes
- D'utiliser les médias sociaux pour informer les enfants et les consulter

2.1.1 Décrivez les moyens utilisés par votre municipalité pour informer et connaître le point de vue des enfants ou de leurs parents sur les enjeux, les développements et les projets municipaux qui les concernent.

Indicateurs: Fréquence – Public cible – Diversité

Moins de 12 ans (ou leurs parents) :

Le 9 novembre dernier, un sondage a été publié sur SurveyMonkey et tous les parents des jeunes de 4 à 12 ans ont reçu le lien afin de pouvoir le compléter. Le sondage a pour but de connaître les besoins et préférences des jeunes de 4 à 12 ans. Les questions portaient sur les loisirs, le sport et la culture. Le site web de la municipalité et la page Facebook sont régulièrement mis à jour et beaucoup d'informations sur les activités s'y trouvent.

Le sondage est toujours en cours. Présentement nous avons reçu 10 réponses, pour un total de 15 enfants, ce qui représente 33% de la clientèle visée.

Les sondages sont une nouvelle initiative que nous avons débutée à la fin de l'été pour connaître les intérêts des gens et mieux répondre à leur besoin. Les autres sondages effectués étaient: le choix de l'humoriste pour Saint-Clément en humour 2016, un concours d'embellissement fleural, l'achat local et le sondage loisir et culture.

13 à 17 ans :

Chaque groupe d'âge aura son propre sondage. Pour ce qui est des adolescents ils seront consultés en janvier 2016. Le site web et la page Facebook sont régulièrement mise à jour et beaucoup d'informations sur les activités s'y trouvent.

2.1.2 De quelle façon votre municipalité suscite-t-elle la participation citoyenne des jeunes (9-17 ans)? Appuyez-vous sur des exemples concrets.

Indicateurs: Fréquence – Public cible – Diversité

Voir intention no 1



2.2 UN CADRE FORMEL RESPECTUEUX DES ENFANTS

Établir des politiques et règlements qui tiennent compte des enfants, les écoutent et leur sont avantageux.

Concrètement, il peut s'agir :

- De désigner une personne responsable de représenter les enfants au sein du conseil municipal
- D'adopter un règlement interdisant de fumer dans les parcs
- D'inclure une section « enfant » dans la politique culturelle municipale

2.2.1 Décrivez les politiques et les règlements mis en place qui permettent d'assurer le respect et la qualité de vie des enfants à travers les projets et les services municipaux.

Indicateurs : Adéquation entre l'offre et les besoins – Public cible – Diversité

Une conseillère est attitrée pour défendre les droits et s'assurer qu'ils ne sont pas oubliés dans la prise de décision du conseil municipal.

Règlement dans les parcs (La sécurité, La Paix et l'ordre dans les endroits publics)

Règlement circulation (sens-unique) pour une garderie

La politique municipale date de 2006. Cependant, suite à notre colloque intergénérationnel de mars 2015, une synthèse a été réalisée regroupant les points importants du colloque, de la politique MADA et de la politique familiale.

2.3 LA DIVULGATION ET LA PROMOTION DES DROITS DE L'ENFANT

S'assurer que tous les acteurs municipaux et tous les citoyens, enfants comme adultes, comprennent les droits qu'ont les enfants et en quoi la municipalité est tenue d'en assurer le respect.

Concrètement, il peut s'agir :

- De rédiger des articles informatifs sur les droits des enfants dans les journaux locaux
- D'afficher dans les lieux publics la charte de la convention relative aux droits de l'enfant
- De célébrer annuellement la Journée internationale des droits des enfants
- D'organiser des activités dans les bibliothèques et dans les écoles autour des droits de l'enfant (concours de dessin, travail de recherche, etc.)

2.3.1 Comment votre municipalité fait-elle la promotion de la convention des droits de l'enfant de l'ONU?

Indicateurs : Fréquence – Public cible – Diversité

La première étape pour nous sera de célébrer la journée internationale des droits des enfants.

2.4 AUTRES PROJETS

Décrivez, s'il y a lieu, les autres projets initiés ou supportés par votre municipalité qui favorisent la participation des enfants et la promotion de leurs droits et indiquez pour chacun le groupe d'âge rejoint.

Description des autres projets en lien avec la section



Section 3

Droit devant par la municipalité, mais pour les enfants



3.1 LOISIRS ET CULTURE

Permettre, par une programmation diversifiée et adaptée, d'occuper le temps libre des enfants, de développer leurs habiletés ou de saines habitudes de vie et de susciter leur intérêt pour la culture.

Concrètement, il peut s'agir :

- D'offrir du cinéma en plein air
- De mettre sur pied un programme élite au soccer

3.1.1 Décrivez votre offre de loisir en tenant compte des dualités suivantes :

Indicateur: Diversité – Adéquation entre l'offre et les besoins

Activités organisées versus libres :

Avec la participation de la Table des saines habitudes de vie, nous avons un coffre à jouer qui est installé en permanence dans la cour de l'école qui favorise les jeux libres.

De 5 à 6 fois par année, depuis maintenant 2 ans, des ateliers de cuisines sont organisés pour les jeunes de 7 à 12 ans en collaboration avec les Cuisines collectives. Il y a 7 à 8 jeunes par groupes et à certaine occasion nous avons dû faire un atelier le matin et un second en après-midi vue la popularité de l'activité

Activités sportives versus culturelles :

Chaque semaine, une activité de sport après l'école est organisée par la municipalité. C'est entre 10 et 16 jeunes qui restent après les classes pour faire des activités sportives variées. Il faut noter que l'école compte une cinquantaine de jeunes.

Dans le même ordre d'idée une fois par mois, une activité de jeu de société est organisée avec ces mêmes jeunes au centre des loisirs. Cette fois, c'est une dizaine de jeunes qui viennent jouer à des jeux comme le loup-garou, twister et autres.

Sports d'excellence versus participatifs :

Avec notre population de moins de 500 habitants, nous ne pouvons offrir du sport d'excellence, ce que nous laissons aux villes à proximité de notre municipalité. Toutefois, il y a plusieurs activités sportives notamment le soccer (groupe mixte 7 - 9 ans et 10 - 12 ans), le hockey boule, le volley ball et bien plus qui encouragent les jeunes à s'amuser dans un atmonsphère de respect, de convivialité et de plaisir.

Activités payantes versus gratuites :

Dans la grande majorité des activités, la participation est gratuite comme le sport après l'école. Par contre avec des activités plus structurées comme la ligue de soccer, les coûts sont minimes et adaptés aux familles. Par exemple, le prix d'inscription pour le soccer durant l'été est de 30\$ pour un enfant, 50\$ pour 2 enfants et 65\$ pour 3 enfants et plus. Pour ce qui est des ateliers de cuisine, nous demandons 3\$ par enfant pour un atelier de 3h, comprenant le matériel (achat de nourriture).

3.1.2 Décrivez votre programmation de loisir en fonction des catégories d'âges suivantes afin de démontrer l'envergure de l'offre de services pour chacun des groupes.

Indicateurs: Diversité – Adéquation entre l'offre et les besoins

0 à 5 ans :

Ateliers divers avec la maison de la famille et les garderies, pour lequel la municipalité fournit les locaux gratuitement.

Activités biannuelles avec la table des saines habitudes de vie pour des activités physiques parent/enfant (yoga, jeux moteur ...)

Activités pour souligner les fêtes de : Halloween, Noël, Saint-Jean-Baptiste ...

Activités dans le cadre du festival du bœuf (conte et jeu gonflable)

Activités à la bibliothèque (heure du conte)

6 à 12 ans :

Sport après l'école

Jeu de société après l'école

Terrain de jeux (camp de jour) (une vingtaine d'inscriptions par été)

Soccer

Semaine de relâche (plusieurs activités sont organisés pendant cette semaine)

Activités à la patinoire (patin, hockey sur glace, hockey boule)

Activités pour souligner les fêtes de : Halloween, Noël, Saint-Jean-Baptiste ...

Activités dans le cadre du festival du bœuf (Bricolage et jeu gonflable)

Activités à la bibliothèque

Activité l'automne à grand pas (La municipalité qui a le plus de marcheurs en fonction de sa population remporte l'automne à grands pas. Saint-Clément a remporté 8 des 9 éditions avec en moyenne d'une centaine de participants.)

Journée gratuite de Ski au Mont-St-Mathieu (6^e édition en mars 2016)

Activités de cuisine collective

Défi patin (La municipalité qui a le plus de patineurs en fonction de sa population remporte le défi. Saint-Clément a remporté les 2 éditions avec 96 et 87 personnes)

Mini tennis

Atelier BD

13 à 17 ans :

Semaine de relâche (plusieurs activités sont organisés pendant cette semaine)

Activités à la patinoire (patin, hockey sur glace, hockey boule)

Activités pour souligner les fêtes de : Halloween, Noël, Saint-Jean-Baptiste ...

Présentation de partie de hockey (principalement du canadien sur écran géant)

Activités dans le cadre du festival du bœuf (Bubble soccer)

Activité automne à grand pas
Journée gratuite de Ski au Mont-St-Mathieu
Défi patin

3.1.3 Décrivez les mesures mises en place par votre municipalité afin d'assurer aux jeunes l'accès à des activités culturelles.

Indicateurs : Diversité – Adéquation entre l'offre et les besoins – public cible

Les activités culturelles sont assez diversifiées et nombreuses pour un petit milieu (cours de cuisine, atelier de bande dessinée, jeu de société, etc.). De plus, plusieurs activités culturelles sont organisées lors du terrain de jeux et la semaine de relâche. Présentement les jeunes de 6 à 12 ans sont les plus ouverts à ce genre d'activités. Cependant avec nos sondages nous pourrions davantage cerner leurs besoins et ainsi pouvoir offrir des activités qui les stimuleront.

3.2 TRANSPORT

Faciliter le transport des enfants pour qu'ils se déplacent dans votre municipalité. Le transport peut prendre différentes formes : actif, adapté, collectif et alternatif.

Concrètement, il peut s'agir :

- D'ajouter des pistes cyclables balisées aux abords des écoles
- De mettre en œuvre un projet similaire à Taxi-Ado
- De mettre en place un système de covoiturage

3.2.1 Décrivez les mesures mises en place par votre municipalité afin de faciliter le transport des enfants.

Indicateurs: Public cible – Adéquation entre l'offre et les besoins

Nous sommes présentement dans une démarche "À pied à vélo" afin de favoriser le transport actif dans la municipalité. Pour le sport après l'école, nous avons une entente afin que les jeunes du primaire puissent prendre l'autobus avec les jeunes du secondaire pour retourner à la maison. Finalement, comme nous sommes un petit milieu (superficie et population), il est facile pour les jeunes d'être présent aux différentes activités.

3.2.2 Décrivez l'offre (disponibilité, fréquence, coûts) de transport adapté pour les enfants handicapés disponible sur votre territoire et la façon dont vous soutenez les acteurs offrant ce type de transport.

Indicateurs: Adéquation entre l'offre et les besoins – Accessibilité

Nous n'avons pas de jeunes handicapés dans notre municipalité qui nécessitent du déplacement adapté.

3.3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Mettre en œuvre des moyens pour faire vivre un sentiment de sécurité.

Concrètement, il peut s'agir :

- D'interdire l'accès aux voitures dans un périmètre donné entourant une zone scolaire
- De réduire la vitesse de circulation près des parcs

Informations complémentaires :

	Oui	Non	Si oui, précisez.
Est-ce qu'une formation ou un encadrement est offert aux animateurs des camps de jours?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chaque animateur doit suivre une formation, lors de sa 1 ^{ère} année. Il s'agit d'une formation offerte par le Camp Vive la joie.
Est-ce qu'une formation ou un encadrement est offert aux intervenants municipaux travaillant auprès des enfants et des services pour l'enfance?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'agent de développement suit des formations, comme: Intervenir efficacement pour animer une séance d'activités motrices globales.
Est-ce que votre municipalité fait la vérification des antécédents judiciaires des personnes impliquées auprès des enfants?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

3.3.1 Décrivez les mesures mises en place qui assurent la sécurité des enfants à proximité ou dans les lieux suivants.

Indicateurs : Adéquation entre les mesures et les besoins spécifiques au lieu sécurisé

Écoles primaires et secondaires :

Un sens unique a été installé à proximité de l'école et d'une garderie.

Pendant l'été, des bacs à fleurs sont installés à l'entrée de l'école afin d'interdire aux automobilistes l'accès à la cour de l'école.

Espaces verts et parcs :

Des inspections sur les équipements sont faites régulièrement afin de réduire le risque d'accident.

Il y a trois (3) parcs éclairés dans la municipalité.

Pistes cyclables et voies publiques :

À l'entrée du village il y a du marquage qui a été fait sur l'asphalte pour signaler la limite de vitesse.

3.4 RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Permettre aux enfants et leur famille d'être outillés pour faciliter le cheminement scolaire des enfants, tant au primaire qu'au secondaire.

Concrètement, il peut s'agir :

- De mettre sur pied un programme de mentorat entre enfants du primaire et du secondaire
- D'organiser des événements à l'hôtel de ville à l'occasion de la remise de diplômes et d'offrir des bourses d'études
- De favoriser des opportunités de stage au sein de l'administration municipale pour les jeunes du secondaire

3.4.1 De quelle façon la municipalité valorise-t-elle le parcours scolaire des enfants?

Indicateurs: Adéquation entre l'offre et les besoins

Pendant 5 ans, la Maison familiale rurale* offrait ses cours directement au centre des loisirs. L'an passé, l'organisme a déménagé ses activités dans un local vacant. Cependant, la municipalité travaille en étroite collaboration avec la MFR (location gratuit de locaux et d'équipements, jumelage d'activités).

* Une école pour les 15-18 ans de partout au Québec, en alternance stage-études pour terminer à la fois un diplôme d'études secondaires et une formation professionnelle.

Le sport après l'école est un autre moyen de faciliter le cheminement scolaire. En effet, les jeunes participants ont hâte chaque semaine de faire du sport le mardi, ce qui leur permet de s'amuser et de se défouler dans un environnement contrôlé. Un parent a déjà dit : " Depuis qu'il y a du sport après l'école, mon enfant est plus concentré, car pour lui le sport après l'école est une récompense de ses efforts scolaires".

3.4.2 Quelles sont les mesures mises en place pour assurer la qualité de l'offre de services de garde à la petite enfance. (CPE, garderie non-subventionnée, garderie en milieu familial)

Indicateurs: Degré d'implication – Adéquation entre l'offre et les besoins

Actuellement la municipalité est desservie par quelques garderies en milieu familial accrédité par un bureau coordonnateur. Le nombre de place est suffisant. Lorsqu'il y a un manque de places la municipalité collabore avec le bureau coordonnateur afin de recruter des personnes intéressées. En ce qui concerne les enfants d'âge scolaire un service de garde en milieu scolaire est offert depuis 2 ans. Auparavant une personne offrait le service dans les locaux de la municipalité.

3.5 ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ET FINANCIÈRE

S'assurer que tous les enfants reçoivent des services adaptés et que ceux-ci sont abordables et que les installations sont accessibles pour tous.

Concrètement, il peut s'agir :

- De prévoir des places gratuites pour certains enfants au camp de jour
- De prévoir des rampes d'accès aux entrées des endroits fréquentés par les enfants pour faciliter l'accès aux enfants handicapés
- D'installer des tables à langer dans les salles de bain des hommes et des femmes

Information complémentaire :

	Oui	Non	Précisions s'il y a lieu
Y a-t-il des enfants avec des besoins particuliers au sein de votre municipalité?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Enfants avec des difficultés d'apprentissage

3.5.1 Avez-vous une politique (ou des pratiques) de tarification favorable aux enfants en situation de vulnérabilité? Si oui, décrivez-la brièvement.

Indicateurs : Adéquation entre l'offre et les besoins – Accessibilité - Rigueur

Nous avons des prix en fonction du nombre d'enfants dans la familles ce qui aide grandement les familles nombreuses.

Nous faisons affaire avec le CISSS pour certains jeunes en difficulté. (Ex. terrain de jeu pour une famille défavorisée en 2013).

Les coûts des différentes activités sont vraiment très bas, quand ils ne sont pas gratuits. Pour faire nos frais, nous devons aller chercher des commanditaires et faire des activités de financement pour garder les frais le plus bas possible.

3.5.2 Décrivez les mesures mises en place en faveur des enfants handicapés.

Indicateurs: Adéquation entre l'offre et les besoins – Accessibilité

Ne s'applique pas

3.5.3 Décrivez en quoi les infrastructures de la municipalité sont accessibles et adaptées aux réalités des familles.

Indicateurs : Adéquation entre l'offre et les besoins – Accessibilité

Il y a quatre projets qui ont été déposés cette année (provincial et fédéral) et nous attendons des réponses. Les projets sont l'aménagement d'une rampe pour le bureau de poste. Pour le centre des loisirs, une porte à ouverture automatique et un monte-charge. Finalement, un aire de détente sera aménagé aux abords des terrains sportifs.

Au centre des loisirs, l'escalier qui mène au 2e a été mise aux normes et il y a une table à langer.

De plus, la majorité des installations sont à proximité. Sur les mêmes terrains, nous retrouvons le parc des bouleaux, le centre des loisirs, la patinoire et les terrains sportifs. L'accès y est gratuit et disponible en tout temps.

3.6 SOUTIEN

Offrir l'appui de la municipalité, tant au niveau des finances, du matériel que des ressources humaines pour faciliter les activités des organismes.

Informations complémentaires :

	Oui	Non	Précisions s'il y a lieu
Y a-t-il des organismes communautaires voués à l'enfance ou à l'adolescence sur votre territoire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comité des loisirs. OPP (organisme de participation des parents) Maison de la famille (MRC)

3.6.1 Décrivez brièvement votre stratégie de soutien et de reconnaissance des organismes en mettant l'accent sur les aspects touchant ceux voués à l'enfance?

Indicateurs : Équité entre les organismes soutenus – Degré de soutien de la municipalité

La municipalité ne fait pas payer les locaux aux organismes quand il s'agit d'activité pour les jeunes.

Un agent de développement est à l'emploi de la municipalité depuis 9 ans. Une grosse partie de son travail est d'organiser et planifier des activités pour les jeunes en collaboration avec les divers partenaires locaux.

La municipalité s'occupe de l'entretien des terrains sportifs, des parcs et du centre des loisirs.

3.7 AUTRES PROJETS

Décrivez, s'il y a lieu, les autres projets pour les enfants initiés ou supportés par votre municipalité qui impliquent les services municipaux et leurs missions (loisirs, transport, sécurité publique, réussite éducative, accessibilité, soutien) ou encore qui favorisent d'autres aspects du bien-être des enfants tels que leurs saines habitudes de vie et indiquez pour chacun le groupe d'âge ciblé.

Description des autres projets en lien avec la section

La municipalité a aménagé trois glissades pour les jeunes à l'arrière du centre des loisirs l'an passé. L'idée est de reprendre le même projet, car il fût très apprécié et utilisé par les jeunes de moins de 12 ans.

Dans les prochaines semaines, nous voulons faire la promotion en aidant les jeunes à se trouver de petits boulots (tonte de gazon, gardiennage, pelletage, etc.). Des jeunes actifs

dans le milieu sont toujours une avenue intéressante pour eux et toute la population.

Un club de vélos inter générationnel a vu le jour cet été. Nous allons renouveler le projet l'an prochain et continuer à faire la promotion des bonnes habitudes à vélo notamment le port du casque.

Avec leur professeur, qui est le chef de pompiers de la municipalité, les jeunes de 11 - 12 ans apprennent les cours de premiers soins à l'école et apprennent même à se servir d'un défibrillateur. Ce dernier est disponible depuis le printemps dernier au centre des loisirs.

Des haltes garderies sont organisées lors d'activités spéciales de la municipalité



Section 4

Droit devant...

pas maintenant, mais d'ici 3 ans



Certaines des questions précédentes sont restées sans réponses? Il vous est maintenant possible de pallier à la situation. La section 4 : Droit devant... pas maintenant, mais d'ici 3 ans vous permet, tout en vous inspirant des sections précédentes et de votre plan d'action issu de votre politique familiale municipale, de vous engager dans différents projets en faveur des enfants et poursuivre ainsi vos efforts pour contribuer à leur bien-être.

Intention 1	
Secteur / service municipal concerné	Droit devant par et pour les enfants
Groupe d'âge ciblé	13 - 17 ans
Description : Souper pizza entre les conseillers et les adolescents. Nous avons un conseil municipal et un jeune maire, c'est le moment idéal de lancer ce projet et de le poursuivre dans années à venir.	

Intention 2	
Secteur / service municipal concerné	Droit devant par la municipalité mais pour les enfants
Groupe d'âge ciblé	7 - 12 ans
Description : Activité intergénérationnelle entre les jeunes et les aînés. Une des activités qui sera retenue est des olympiades (pétanque, pétanque atout, poche). Plusieurs jeux habituellement pratiquer par les aînés, seront offerts aux jeunes. Une douzaine de jeunes sont attendus pour la première édition.	

Intention 3	
Secteur / service municipal concerné	Droit devant par la municipalité mais pour les enfants
Groupe d'âge ciblé	7 - 17 ans
<p>Description :</p> <p>Un colloque a été organisé au printemps dernier avec service de garde. Il avait pour but de connaître la vision des Clémentois et Clémentoises sur l'avenir de Saint-Clément. Nous voulons réaliser une sorte de colloque/lac à épaule avec les jeunes de la municipalité.</p>	

Intention 4	
Secteur / service municipal concerné	Droit devant par et pour les enfants
Groupe d'âge ciblé	7 - 17 ans
<p>Description :</p> <p>Nous voulons tourner des capsules vidéos pour la promotion de Saint-Clément avec la population de Saint-Clément. Le volet jeune sera très important. Ils vont nous aider à définir le projet. De plus, une ou deux capsules seront destinées à promouvoir les différents droits des enfants.</p> <p>Aménagement d'une toilette accessible en tout temps près du parc et terrains sportifs. Cette toilette permanente sera accessible via le centre des loisirs, et accessible en tout temps.</p> <p>La municipalité travaillera au cours des prochains mois sur les incitatifs à s'établir à Saint-Clément. Les jeunes familles seront le point central de ses incitatifs.</p>	

Envoyez votre dossier d'accréditation au comité d'accréditation MAE à l'adresse suivante en prévoyant un délai d'analyse d'environ 2 mois :

mae@camf.ca

Si vous désirez avoir de l'aide pour remplir votre dossier de candidature, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 450 466- 9777 poste 223 ou via courriel au mae@camf.ca



Lexique des indicateurs

Dossier de candidature – *Municipalité amie des enfants*

Accessibilité:	Auquel on peut accéder, que l'on peut atteindre. Se dit d'un prix qui n'est pas trop élevé, qui est raisonnable. Qui facilite l'accès à un plus grand nombre de jeunes, de tous les âges et de tous les milieux! Le service est-il accessible ?
Adéquation:	Harmonie, concordance entre l'offre de services/activités et les besoins réels. L'adéquation entre les deux notions est-elle bonne ?
Degré d'implication:	Engagement (aide, support, soutien) de la municipalité auprès d'organismes locaux dans l'atteinte de leurs objectifs. Est-ce que l'implication et le soutien offert par la municipalité aux organismes locaux ont un impact concret sur les réalisations et la mission des organismes?
Diversité:	Action de diversifier, de varier, de se distinguer. Les moyens, les informations, les actions et/ou les services sont-ils diversifiés ?
Équité:	Rapport entre deux éléments distincts en fonction d'une ou plusieurs observations. Est-ce que l'appui de la municipalité est équitablement réparti entre les différents organismes soutenus?
Fréquence:	Caractère d'une action, d'un événement, d'un phénomène qui se répète à l'intérieur d'une période donnée. La fréquence est-elle adaptée aux besoins ?
Mise à jour:	Sert à améliorer le rendement, l'efficacité ou la prestation d'un service ou d'un produit, et parfois de corriger les faiblesses et remédier aux lacunes identifiées pour un programme donné. Est-ce que la formation donnée est à jour?
Public cible:	Segment de la population spécifiquement visé par un moyen, un service, un événement, une activité, etc. Est-ce que tous les enfants sont rejoints?
Rigueur :	Respect très strict des règlements, des politiques, des façons de faire, etc., et ce de façon systématique. Est-ce que les politiques sont appliquées telles que dictées en tout temps? Est-ce que des procédures sont établies pour rejoindre les objectifs fixés
Représentativité :	Fiabilité de l'échantillon de la population dont sont extraient les statistiques. Est-ce que l'échantillon utilisé pour obtenir les informations est représentatif de la population visée?

